

saint-herblain

La Ville



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-136

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ – INCENDIES SURVENUS AU COURS DE L'ÉTÉ 2026 – SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES / INONDATIONS SURVENUES AU NÉPAL LE 26 AOÛT 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-136
SERVICE : DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET PILOTAGE INTERNE

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ – INCENDIES SURVENUS AU COURS DE L'ÉTÉ 2026 – SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES / INONDATIONS SURVENUES AU NÉPAL LE 26 AOÛT 2026

RAPPORTEUR : Simon BRUNEAU

Incendies survenus en France au cours de l'été 2026

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui ont touché de nombreux départements durant la saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle.

L'Association des Maires de France (AMF) a ouvert un fonds de soutien destiné à venir directement en aide aux communes sinistrées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.

L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales des maires.

Ce fonds s'inscrit dans la continuité des travaux sur les risques et crises conduits par l'AMF depuis 2022, qui accompagnent les communes dans la prévention, la gestion des risques et dans la remise en état des communes après des événements majeurs.

Ce fonds d'urgence au service des communes sinistrées a vocation à être pérennisé.

Il est proposé que la Ville apporte son soutien et sa solidarité aux communes sinistrées par les incendies survenus au cours de l'été 2026.

Inondations au Népal survenues le 26 août 2026

Les inondations et fortes crues qui ont frappé le Népal le 26 août 2026 ont dévasté plusieurs districts du nord du pays, notamment ceux de Rasuwa et de Nuwakot. Près de 1,6 million de personnes ont été affectées par la catastrophe et plus de 1 300 ont été tuées. Les équipes de secours sont encore à la recherche de quelque 4 900 personnes portées disparues. Près de 84 300 personnes, dont 32 000 enfants, ont été affectées par les inondations dans les districts de Rasuwa, Nuwakot et Dhading.

7 structures de santé ont été gravement endommagées, compromettant l'accès aux soins. Au moins 23 écoles ont été totalement détruites, privant près de 14 000 enfants en âge d'être scolarisés de leur accès à l'éducation. Les inondations ont également privé de nombreuses familles d'électricité. Les systèmes d'approvisionnement en eau et de nombreuses installations sanitaires ont également été fortement touchés dans l'ensemble des districts affectés. Plus de 84 000 personnes ont besoin d'une assistance en eau, hygiène et assainissement. L'UNICEF alerte sur ces conditions de vie difficile favorisant la propagation de maladies hydriques et infectieuses.

Présentes au Népal depuis 1964, les équipes de l'UNICEF se sont mobilisées dès les premiers instants. Des fournitures essentielles en eau, assainissement et hygiène comme des kits d'hygiène, des jerrycans, des seaux, des flacons de solution de traitement de l'eau ont été acheminés par l'organisation auprès de 48 000 personnes. En parallèle, l'UNICEF travaille avec les autorités et ses partenaires pour surveiller les risques épidémiques, promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et diffuser des informations sur le traitement de l'eau via les réseaux communautaires, les médias et la téléphonie mobile. L'UNICEF soutient également la réunification des enfants séparés de leur famille, le déploiement d'équipes spécialisées en santé mentale et la mise en place d'espaces adaptés aux enfants.

Il est proposé que la Ville apporte son soutien aux populations népalaises en versant à UNICEF France une subvention de 10 000 € destinée à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles népalaises.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, qui sera versée à l'Association des Maires de France (AMF AIDES SINISTRÉS – 41 quai d'Orsay – 75 007 PARIS),
- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € qui sera versée à UNICEF France (3 Rue Duguay Trouin, 75006 PARIS),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2026, imputation 65748.410.44008

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS



Le Maire

Bertrand AFFILÉ

